

### Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20190627021063 Établi le : 27/06/2019

Validité maximale: 27/06/2029



#### Logement certifié

Rue: Buisson n°:4

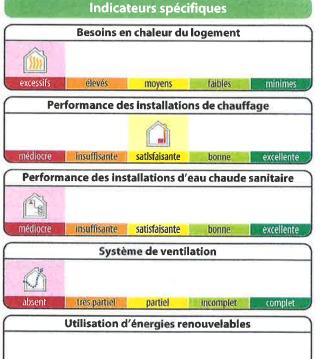
CP: 6983 Localité: Ortho

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



## Performance énergétique La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de \_\_\_\_\_\_114 888 kWh/an Surface de plancher chauffé : \_\_\_\_\_\_\_237 m² Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 485 kWh/m².an A++ Epec≤ 0 0<E<sub>900</sub>≤ 45 A+ $45 < E_{spec} \le 85$ **A** Exigences PEB 85 < Ess ≤ 170 Réglementation 2010 170 < Espec ≤ 255 Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010 255 < Espec ≤ 340 340 < Espec ≤ 425 425 < Espec 510 485 G



## Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01412

Nom / Prénom : BELPAIRE Boris Adresse : Rue de Noël 1944

n°:10

CP: 6900 Localité: VERDENNE

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 3.0.1.

sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

Date: 27/06/2019

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agrée, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

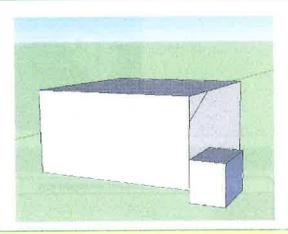
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie, wallonie, be



Validité maximale: 27/06/2029



## Volume protégé



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

## Description par le certificateur

Le volume protégé de l'habitation se compose de l'ensemble des parois la constituant hormis les caves, les greniers, la grange, les étables et les fenils.

Le volume protégé de ce logement est de 641 m<sup>3</sup>

#### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 237 m<sup>2</sup>



### Bâtiment résidentiel existant

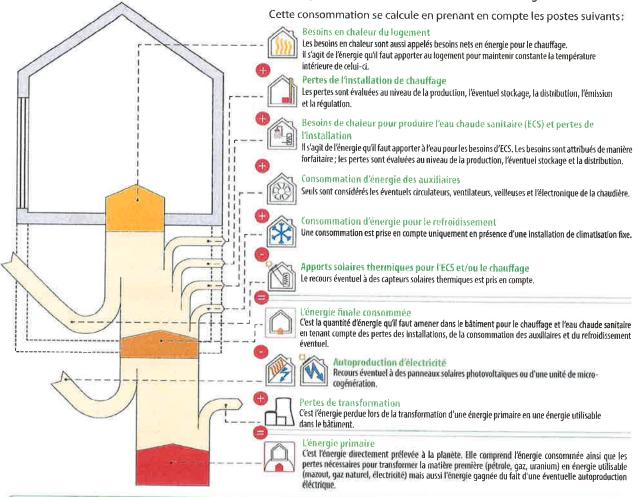
Numéro : 20190627021063 Établi le : 27/06/2019

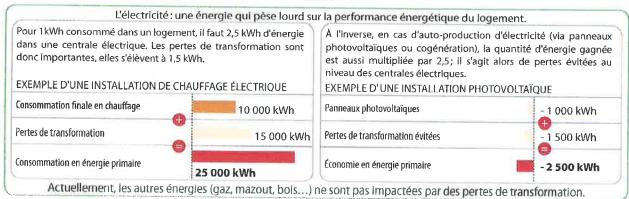
Validité maximale: 27/06/2029



## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.





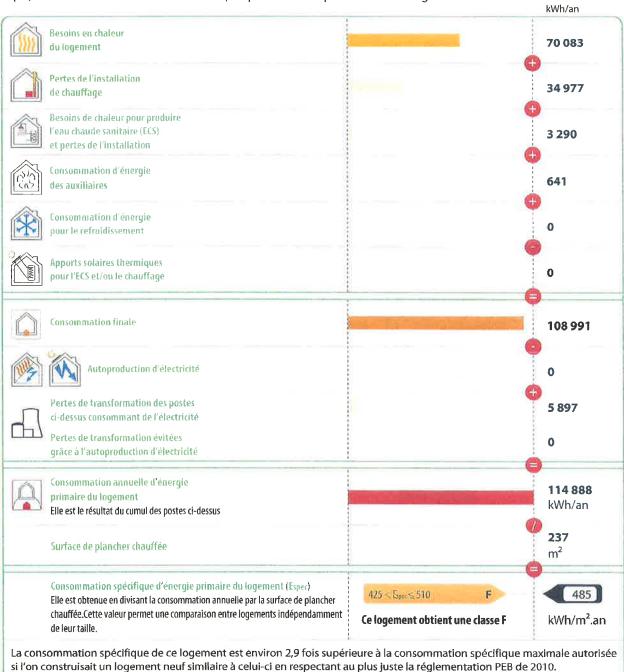


Validité maximale: 27/06/2029



## Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Validité maximale: 27/06/2029



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs	
Isolation thermique	Pas de preuve		
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Pas de preuve		
Chauffage	Pas de preuve		
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve		



Validité maximale : 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -1-

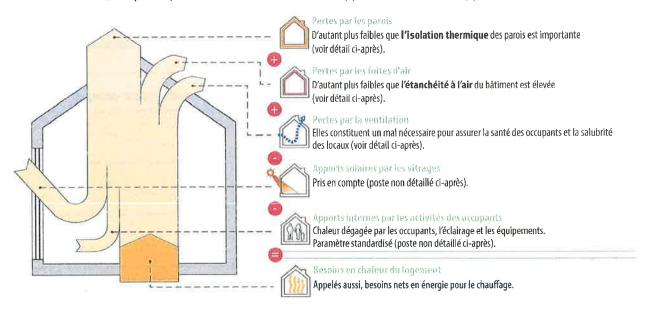
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



**296** kWh/m².an

**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



Pertes par les parois			Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре		Dénomination	Surface	Justification	
	-	ntant un très bon niveau d'isc permique des parois est compa		de la réglementation PER 2014	
	-			de la réglementation PEB 2014.	
_	-			de la réglementation PEB 2014. Laine minérale (MW), 6 cm	



Validité maximale: 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -2-

Туре		Dénomination	Cuntaca	hard O and		
		c un bon niveau d'isolation				
а репо	rmance	thermique des parois est comparabl		nces de la reglementation PEB 2010.		
			AUCUNE	22.11		
		isolation insuffisante ou d'épaisse				
ecomi	iiaiiuau			ir vérifié le niveau d'isolation existant).		
<b>.</b> -			AUCUNE			
		s <b>isolation</b> ons : à Isoler.				
A	ia iaad	Ons. u Boiet.				
	T1	T1 Plafond non isolé vers grenier	123,3 m <sup>2</sup>			
	M1	M1 Mur de façade Pierre 78cm	106,3 m <sup>2</sup>			
	Ma	M2 M	3			
	M2	M2 Mur de façade pierre 62cm	5,2 m <sup>2</sup>			
	Мз	M3 Mur de façade pierre + ardoise	59,7 m²			
	1415	Mo Mai de laçade pielle + aldoise	39,7 111			
	M4	M4 Mur bloc vers étables	13,4 m²			
_	-		13,7111			
	M5	M5 Mur pierre vers étables/fenils	51,5 m²			
	Mg1	Mg1 cloison grenier	2,7 m <sup>2</sup>			
	Mg2	Mg2 mur vers grenier	2,1 m <sup>2</sup>			
	-					
	Mc1	Mc1 Mur vers cave	3,6 m²			
	Mc2	Mc2 cloison vers cave	3,2 m <sup>2</sup>			



Validité maximale: 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -3-

уре	Dénomination		Surface Justification	
$\wedge$	P2	S2 Plancher sur cave non isolé	25,7 m <sup>2</sup>	
	P3	S3 Plancher sur sol	79,9 m²	
	F1	F1 100% Simple vitrage, bois	11,7 m²	Simple vitrage - $(U_g = 5.7 \text{ W/m}^2.\text{K})$ Châssis bois
	PE	Porte d'entrée	1,6 m²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	Pgr	Porte grenier	1,5 m²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	Рс	Porte cave	1,2 m <sup>2</sup>	Panneau non isolé non métallique Châssis bois
	Pgra	Porte vers étable	1,4 m²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois

(5) Parois dont la présence d'isolation est inconnue

Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).

**AUCUNE** 



Validité maximale: 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -4-

Pertes par les fuites d'air
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air  Mon : valeur par défaut : 12 m³/h.m²  Doui
Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.

Pertes par ventilation			
Pour qu'un logement soit sain, il l'air extérieur, ce qui inévitablem	est nécessaire de remplacer l'air i ent induit des pertes de chaleur. I le réduire ces pertes, en particulie tème de ventilation, une aération is le cadre de la certification, des r	ntérieur vicié (odeurs, humic Jn système de ventilation co er dans le cas d'un système D suffisante est pácessaire, pa	dité, etc) par de prrectement davec récupération
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves accept caractérisant la	tables I qualité d'execution
<b>☑</b> Non	Mon	<b>™</b> Non	
☐ Oui	□ Oui	☐ Oui	
Diminution	on globale des pertes de ventilati	on	0 %



Validité maximale: 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -5-



67 % Rendement global en énergie primaire

Insta	Installation de chauffage central			
Production	Chaudière, mazout, non à condensation, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)			
Distribution	Moins de 2 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés			
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Absence de thermostat d'ambiance			

#### Recommandations:

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le(s) circulateur(s) de l'installation de chauffage central fonctionne(nt) apparemment en permanence. Afin d'éviter toute consommation inutile d'énergie, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier la possibilité d'installer une régulation qui assure la mise à l'arrêt du/des circulateur(s) hors demande de chaleur.



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20190627021063 Établi le : 27/06/2019

Validité maximale : 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -6-



Rendement global en énergie primaire

	3		4	i.,
1	1	SI.	1	1
Ш	А	I.F	B	Н
ш		-	Ð	ш

#### Installation d'eau chaude sanitaire

Production Production avec stockage par résistance électrique

Distribution Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite

Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

#### Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Validité maximale: 27/06/2029



## Descriptions et recommandations -7-





### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuatior réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre 1	aucun	Salle de bain	aucun
CHambre 2	aucun	CUisine	aucun
Chambre 3	aucun	Buanderie 1	aucun
Chambre 4	aucun	Buanderie 2	aucun
Séjour	aucun		
Salle à manger	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que

les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



## Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20190627021063 Établi le : 27/06/2019

Validité maximale: 27/06/2029



# Descriptions et recommandations -8-Utilisation d'énergies renouvelables sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération Installation solaire NÉANT thermique Installation solaire NÉANT photovaltaïque **Biomasse** NÉANT Pompe à chaleur NÉANT Unité de NEANT cogénération



Numéro: 20190627021063 27/06/2019 Établi le :

Validité maximale: 27/06/2029



#### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO2.

Émission annuelle de CO, du logement 28 755 kg CO<sub>3</sub>/an Surface de plancher chauffée 237 m<sup>2</sup> Emissions spécifiques de CO., 121 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit logement mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 295 € TVA comprise